



FORESTIERS PRIVÉS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

A Mane, le vendredi 6 février 2026

Compte-rendu

De l'assemblée générale ordinaire du syndicat des propriétaires forestiers privés des Alpes de Haute-Provence (Fransylva 04)

le jeudi 09 octobre 2025

à l'annexe de la chambre d'agriculture d'Oraison

Participants (10 adhérents) : BERNE Evelyne, BOUFFIER André, LAUGIER Guy, LAUGIER Jean, MAGNIEN Claude, MARTEL Alain, MOGENET Jean-Jacques, PARIS Marie-Pierre et Jean-Luc, PIOLLE Bernard, PRESUTTO Stéphane.

Adhérents représentés (20) : AILLAUD Georges, AYME André, BOUDOUL Sylvette, CERVETTI Sylviane, COLLOMP Lucien, CORSO Jérôme, de BERMOND Pierre-Jean, ESTARDY Julie, GINDRO Martine, GRAC Odile, JOUVE Michel, LAROCHE-JOUBERT Claire, LAUGIER Monique, LESAGE Jeanine, MAURO MASSIER Henri, MONTAGNE Olivier, POURCIN Pierre, ROUVIER Jacques, ROUX Sandrine, SAUVAT Marc.

Invités : M. Christophe BARBE (directeur du CRPF PACA) et M^{me} Marie-Laure GADUEL (technicienne CRPF 04).

Ordre du jour :

- ☐ Rapport moral (le président) et vote de la résolution n°1 ;
- ☐ Rapport d'activité (le secrétaire/trésorier) et vote de la résolution n°2 ;
- ☐ Rapport financier (le secrétaire/trésorier) et vote des résolutions n°3 et 4 ;
- ☐ Evolution des cotisations pour 2025, 2026 et vote des résolutions n°5 et 6 ;
- ☐ Composition du Conseil d'Administration et vote de la résolution n°7 ;
- ☐ Questions et échanges.

1. Rapport Moral 2024 : l'année de notre renaissance

Dans quelques jours, le 11 octobre précisément, notre syndicat, **Fransylva 04**, fêtera sa première année d'existence. Cette date marque un tournant majeur pour la forêt privée des Alpes-de-Haute-Provence. Pour ce rapport inaugural, je souhaite partager avec vous le chemin parcouru, vous rappeler ce qui nous unit, et tracer ensemble les grandes lignes de notre avenir.

1.1 Le contexte : une nouvelle page s'écrit

Pendant presque 50 ans, les propriétaires forestiers du 04, du 05 et du 84 étaient unis au sein d'un seul syndicat tri-départemental, une organisation solide dont les racines remontent au 9 juin 1976, date de sa création à partir des syndicats existants des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

Cependant, à partir de 2020, des divergences internes ont émergé, notamment avec la volonté des représentants du Vaucluse puis des Hautes-Alpes de créer leur propre structure. Malgré notre souhait de préserver l'unité, cette scission est devenue inévitable.

Cette situation a mené, à l'été 2022, à la démission d'une partie de l'ancien bureau dont la présidente M^{me} Isabelle de Salve. René Reynard, vice-président représentant le Vaucluse, est élu président et engage le syndicat tri-départemental vers sa scission.

L'acte final a été posé le 30 septembre 2023 à Vaison-la-Romaine lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. La proposition de scission a été approuvée¹ et le principe de répartition des fonds communs a été définis. Nous avons écrit notre propre histoire le 11 octobre 2024, à Oraison. Ce jour-là, l'assemblée constitutive de **Fransylva 04** s'est tenue. Nous avons élu notre bureau constitué de 5 membres et avons immédiatement commencé à travailler pour donner corps à ce nouveau syndicat. Notre premier Conseil d'Administration s'est tenu le 13 décembre 2024, marquant le début officiel de notre aventure.

1.2 Notre mission : plus forts ensemble

Notre mission est plus pertinente que jamais. En tant que syndicat départemental, nous serons plus proches de nos adhérents et mieux connectés aux institutions qui comptent pour nous, qu'il s'agisse de la préfecture, du CRPF, de la Chambre d'Agriculture ou de la Fédération des Chasseurs du 04.

Notre rôle est de **représenter, défendre et informer** les propriétaires forestiers du département :

- **Les représenter** auprès des pouvoirs publics et de nos partenaires.
 - **Défendre** leurs intérêts et ceux de nos forêts. Nous nous engageons à promouvoir une **gestion durable et responsable** de la sylviculture locale.
 - **Les informer** et les **conseiller** sur tous les sujets essentiels : techniques, économiques et juridiques.
- Et enfin**, les faire bénéficier d'une **assurance responsabilité civile** à un prix très compétitif, un avantage majeur de votre adhésion.

1.3 Un horizon 2025 plein d'ambition

Notre ambition pour 2025 est de relancer pleinement l'activité du syndicat et de le positionner comme un acteur incontournable pour la forêt privée du 04.

Voici les objectifs que nous nous sommes fixés :

- Lancer notre **campagne d'adhésion** dès la fin de l'année.
- **Accroître notre nombre d'adhérents** pour consolider notre représentativité et notre influence.
- Enrichir notre présence en ligne sur le site de la fédération nationale.
- Établir une **communication mensuelle** par e-mail avec nos membres pour vous tenir informés des dernières actualités.
- Renforcer nos relations avec l'ensemble de nos partenaires.
- Développer une **stratégie de communication** pour nous faire connaître.

R1: L'assemblée générale approuve le rapport moral de l'année 2024.

Résultat du vote : cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2024 : création du syndicat Fransylva 04

L'année 2024 a été une année fondatrice pour notre syndicat. À la suite de l'assemblée constitutive qui s'est tenue le **11 octobre 2024** à Oraison, toutes nos activités se sont concentrées sur la création de Fransylva 04 et la préparation de la campagne d'adhésion pour 2025.

2.1 Actes de création et démarches administratives

- **Création officielle** : Le 31 octobre 2024, le dossier de création du syndicat a été déposé en mairie de Digne-les-Bains, marquant l'acte officiel de notre création (numéro d'enregistrement : 328). Nous avons reçu, le 7 novembre, le récépissé de dépôt qui officialise cette date.
- **Siège social** : la demande à la chambre d'agriculture 04 a été anticipée et envoyée le 19 août 2024. Les membres du bureau de la CA ont répondu favorablement à notre requête le 3 septembre.
- **Affiliation** : deux courriers ont été envoyés :
 - Un au président de la fédération Fransylva Antoine D'Amécourt ;
 - Un au président de l'union régionale Fransylva Sud PACA Christian Mercier qui regroupe les 6 syndicats FRANSYLVA de la région Sud-PACA.
- **Services bancaires** : Le président et le secrétaire/trésorier ont ouvert un compte courant et un compte de parts sociales au Crédit Agricole de Digne Saint-Christophe, le 27 novembre.
- **Prise de contact avec l'assureur Generali.**

¹ Sur les 99 voix et pouvoirs le résultat est : 2 voix contre, 92 voix pour et 5 bulletins nuls.

- **Communication numérique** : Une adresse e-mail départementale a été créée auprès de Fransylva National : alpes-de-haute-provence@fransylva.fr

2.2 vie syndicale

- Les passations de consignes entre le bureau de Fransylva 04-05 et 84 et celui de Fransylva 04 se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Christian Favre, le secrétaire/trésorier, nous a accompagné dans cette « manœuvre administrative ».
- **Dernier CA de l'ancien syndicat** : Le 13 décembre a eu lieu le dernier Conseil d'Administration de l'ancien syndicat Fransylva 04, 05 et 84, notamment pour répartir les avoirs qui s'élèvent à 58 933 €. La clé de répartition est au pourcentage des effectifs par département de l'année 2022 (cf. tableau ci-dessous).

département	Nbre adhérents	%	Avoirs : 58 933 €
04	166	47	27 260 €
05	62	17	9 860 €
84	128	36	20 880 €

- **Premier CA du nouveau syndicat** : Le même jour, s'est tenu le tout premier CA de Fransylva 04 qui a été précédé par un moment de convivialité offert par Fransylva 04 avec nos homologues de Fransylva 05 et 84.
- Nombre d'adhérents de Fransylva 04 à la date de la création : **116 adhérents pour 6 536 ha**.
- Alain MARTEL a présenté notre syndicat le 22 novembre à une réunion de la Chambre d'Agriculture du département.
- Une demande d'accès à l'espace syndicat du site web de Fransylva a été effectuée pour les membres du Conseil d'Administration. Ces derniers y ont désormais accès et reçoivent les newsletters "Fransylva" et "Forêts de France".

2.3 Communication et préparation de la campagne d'adhésion

- **Information des anciens et futurs adhérents** :
 - Mi-novembre, un courrier a été envoyé aux **37 adhérents (pour 2 998 ha)** n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2024. Il les informait de la création de Fransylva 04 et leur précisait qu'ils n'étaient plus assurés et qu'un dernier appel à cotisation leur sera envoyé en 2025.
 - Fin novembre, une lettre a été adressée à l'ensemble des adhérents pour leur présenter la création du syndicat, les membres du CA, et les informer qu'ils recevront leur appel à cotisation début janvier.
- **Documentation et supports** :
 - Un document de présentation des membres du CA a été finalisé.
 - Le triptyque de présentation du syndicat a été diffusé en version numérique à la Chambre d'Agriculture et au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).
- **Questions juridiques et adhésions spéciales** : Un mail a été rédigé au service juridique de Fransylva et des contacts ont été pris avec l'assureur Generali au sujet de l'adhésion de l'ASL de gestion forestière présidée par M. Dominique Baron. Des clarifications ont été demandées concernant l'adhésion des 4 municipalités membres de cette ASL.

L'année 2024 a été marquée par un travail essentiel pour poser les fondations de notre syndicat et nous sommes désormais prêts à aborder la campagne d'adhésion 2025.

R2 : L'assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'année 2024.

Résultat du vote : cette résolution est approuvée à l'unanimité.

3. Rapport financier

Notre syndicat a été créé officiellement le 31 octobre 2024 (date du dépôt en mairie du dossier) et le compte bancaire n'a été ouvert que le 27 novembre 2024. C'est la raison pour laquelle les premières dépenses de fonctionnement ont été engagées et avancées personnellement par le secrétaire-trésorier : il n'existait pas encore de compte pour procéder aux règlements. Ces dépenses ont été remboursées début 2025, ce qui explique qu'aucune charge n'apparaisse dans l'exercice 2024. Le résultat positif de 27 260 € correspond au don reçu de Fransylva 04, 05 et 84 en fin d'année et constitue la base financière pour lancer nos actions 2025.

Compte de résultats 2024

mise à jour le 31/12/2024			
NATURE	CHARGES EXERCICE 2024	NATURE	PRODUITS EXERCICE 2024
adhésion fédération nationale Fransylva	0,00 €	adhésions	0,00 €
cotisation Union régionale Fransylva Sud-PACA	0,00 €	assurance RC adhérents	0,00 €
assurance RC syndicat	0,00 €	dons	27 260,00 €
assurance RC adhérents	0,00 €		
secrétariat (cartouches imprimantes, timbres, enveloppes...)	0,00 €		
ingrédients pour moments de convivialité (café d'accueil, apéritif...)	0,00 €		
remboursement déplacements administrateurs (réunion)	0,00 €		
divers (plaque Fransylva 04 pour boîte aux lettres...)	0,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	27 260,00 €

BILAN	
2024	27 260,00 €

R3 : l'assemblée générale approuve le rapport financier de l'année 2024 et en donne quitus au trésorier.
Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Une fois le rapport financier approuvé et quitus donné au trésorier, l'Assemblée Générale a procédé au vote relatif au quitus de gestion du président et du conseil d'administration.

R4 : l'assemblée Générale donne quitus au président et au conseil d'administration de leur gestion pour l'exercice 2024.

Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Evolution des cotisations pour 2025, 2026

Cotisation 2025 : Le conseil d'administration propose de **maintenir le montant de l'adhésion pour l'exercice 2025**, considérant que la situation financière actuelle du syndicat est solide et permet d'envisager l'année à venir avec sérénité.

R5 : l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de ne pas augmenter le montant de l'adhésion pour l'exercice 2025.

Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cotisation 2026 : Le conseil d'administration propose également de **maintenir le montant de l'adhésion pour l'exercice 2026**, les fonds disponibles offrant une visibilité financière suffisante pour poursuivre les actions du syndicat sans ajustement tarifaire.

R6 : l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de ne pas augmenter le montant de l'adhésion pour l'exercice 2026.

Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts du syndicat prévoient un maximum de 12 administrateurs. Lors de la création du syndicat, 5 postes avaient été pourvus. Depuis, de nouveaux membres ont progressivement rejoint le Conseil d'Administration sur proposition de celui-ci :

- Janvier 2025 : Mme Claude Magnien, Mme Evelyne Berne
- Septembre 2025 : Mme Julie Estarty et M. Michel Jouve

À ce jour, aucune candidature parmi les personnes présentes ne permet de pourvoir les 3 postes encore vacants.

R7 : l'assemblée générale ratifie les nominations au conseil d'administration.

Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie les membres pour leur participation active et leur confiance renouvelée. Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

A l'issue de l'assemblée générale portant sur l'exercice 2024, les participants ont pris connaissance d'un point de situation sur l'année 2025.

Les adhésions poursuivent leur progression, passant de **116 adhérents en 2024 à 137 en 2025**, avec une augmentation corrélative des surfaces assurées (**6 536 ha → 8 007 ha**). Le profil des adhérents reste majoritairement composé de personnes physiques, dont 60 % résident dans le département.

Le syndicat renforce également sa communication (lettre d'information mensuelle, informations techniques, espace départemental sur le site de Fransylva) et poursuit une représentation active dans les instances départementales.

Un sujet important a été soulevé concernant les responsabilités et risques liés aux sentiers GR, PR et VTT traversant des propriétés privées, ouvrant la voie à la réflexion sur de futures conventions avec les acteurs concernés. Un groupe de travail est constitué.

Ce fut également l'occasion de rappeler les missions de la fédération nationale Fransylva : informer, accompagner et défendre les propriétaires forestiers, ainsi que promouvoir la gestion durable et représenter la filière au niveau national.

La séance s'est conclue par un temps d'échange avant les remerciements et la clôture par le président Alain Martel.

A Mane, le 6 février 2026.

Guy Laugier
Secrétaire/trésorier

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laugier'.

Alain Martel
Président

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martel'.